

RAPPORT ANNUEL 2022

RAPPORT ANNUEL 2022

SOMMAIRE

LISTE DES SIGLES ET ABRÉVIATIONS	6
FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE 2022	7
VUE D'ENSEMBLE	11
I. ORGANES STATUTAIRES DU CONOBAFI	12
II. DEMARRAGE DE LA MISE EN OEUVRE DU PLAN STRATEGIQUE DU CONOBAFI	26
III. NORMES PUBLIEES PAR LE CONOBAFI	28
IV. NORMALISATION INTERNATIONALE DANS LE SECTEUR BANCAIRE ET FINANCIER	30
V. PERSPECTIVES POUR 2023	31
ANNEXES	34

LISTE DES SIGLES ET ABRÉVIATIONS

SIGLE	DEFINITION
ABNORM	Agence Burkinabé de Normalisation, de Métrologie et de la Qualité
AMANORM	Agence Malienne de Normalisation et de Promotion de la Qualité
ANMC	Agence Nigérienne de Normalisation, de Métrologie et de Certification
AMF-UMOA	Autorité des Marchés Financiers de l'Union Monétaire Ouest Africaine
APBEF	Association Professionnelle des Banques et Établissements Financiers
APBTCC	Association Professionnelle des Banques Teneurs de Comptes Conservateurs
APSPD	Association Professionnelle des Systèmes Financiers Décentralisés
APSGI-UEMOA	Association des Sociétés de Gestion et d'Intermédiation de l'UEMOA
ASGOP	Association des Sociétés de Gestion d'OPCVM et de Patrimoine
ASN	Association Sénégalaise de Normalisation
ATN	Agence Togolaise de Normalisation
BCEAO	Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest
BRVM	Bourse Régionale des Valeurs Mobilières
CODINORM	Côte d'Ivoire Normalisation
CNPOC	Comité de Normalisation de la procédure d'ouverture de comptes
CRRCB	Comité de Revue de la Réglementation Comptable Bancaire et Financière
CSFD	Comité des Services Financiers Digitaux
C-PRELEVEMENT	Comité chargé de la normalisation des prélèvements interbancaires
DC/BR	Dépositaire Central / Banque de Règlement
DNSQ	Direction des Services de Normalisation et de Promotion de la Qualité de Guinée Bissau
EME	Emetteurs de monnaie électronique
F- APBEF	Fédération des Associations Professionnelles des Banques et Établissements Financiers
GIM-UEMOA	Groupement Interbancaire Monétique de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
ISO	Organisation Internationale de Normalisation
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
UMOA	Union Monétaire Ouest Africaine



FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE 2022

FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE 2022

Dans le domaine de la normalisation du secteur bancaire et financier,
l'année 2022 a été marquée par :

**LA PUBLICATION DE NOUVELLES
NORMES PORTANT SUR LE
PRÉLÈVEMENT INTERBANCAIRE**



**L'ADOPTION ET LE DÉMARRAGE
DE LA MISE EN OEUVRE DU PLAN
STRATÉGIQUE 2022-2026 DU
CONOBAFI**



PUBLICATION DE NOUVELLES NORMES PORTANT SUR LE PRÉLÈVEMENT INTERBANCAIRE

Dans le cadre des travaux de normalisation du prélèvement interbancaire, le CONOBAFI a publié en 2022 :

- des formulaires standardisés de gestion des prélèvements ;
- un modèle de convention de service Banque-Facteurier ;
- un manuel de présentation du prélèvement interbancaire.

FORMULAIRES NORMALISÉS POUR LA GESTION DES PRÉLÈVEMENTS INTERBANCAIRES

Formulaires de gestion des prélèvements interbancaires traités par le Système Interbancaire de Compensation Automatisé dans l'UEMOA (SICA-UEMOA) :

Formulaire d'autorisation de prélèvement

This form is titled 'AUTORISATION DE PRÉLÈVEMENT' and is used for authorizing interbank debit transfers. It includes fields for the creditor's name, account number, and the debtor's details. It also contains a section for the creditor's bank information and a signature area for the debtor.

Formulaire de révocation ou d'opposition

This form is titled 'DEMANDE DE RÉVOCATION OU D'OPPOSITION DE PRÉLÈVEMENT INTERBANCAIRE'. It is used to request the cancellation or opposition of a debit transfer. It includes fields for the creditor's name, account number, and the debtor's details, along with a section for the creditor's bank information and a signature area.

Formulaire de contestation

This form is titled 'FORMULAIRE DE CONTESTATION DE PRÉLÈVEMENT INTERBANCAIRE'. It is used to contest a debit transfer. It includes fields for the creditor's name, account number, and the debtor's details, along with a section for the creditor's bank information and a signature area.

Formulaire de demande de référence de l'émetteur

This form is titled 'FORMULAIRE DE DEMANDE DE RÉFÉRENCE DE L'ÉMETTEUR'. It is used to request a reference from the issuer of a debit transfer. It includes fields for the creditor's name, account number, and the debtor's details, along with a section for the creditor's bank information and a signature area.

CONVENTION BANQUE-FACTURIER

Modèle de convention entre une banque et un facteurier qui définit les modalités de mise en place d'un système de prélèvement interbancaire des sommes dues par les clients (débiteurs) au profit du facteurier (créancier).



MANUEL SUR LE PRÉLÈVEMENT INTERBANCAIRE

Manuel didactique qui définit les modalités de traitement et de fonctionnement des prélèvements interbancaires traités par le Système Interbancaire de Compensation Automatisé dans l'UEMOA (SICA-UEMOA).



FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE 2022

ADOPTION ET DÉMARRAGE DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN STRATÉGIQUE 2022 - 2026 DU CONOBAFI

Le Comité Ouest Africain d'Organisation et de Normalisation Bancaire et Financière (CONOBAFI) s'est doté d'un plan stratégique pour la période 2022 à 2026 qui ambitionne de le positionner comme l'institution de référence dans l'UEMOA en matière de normalisation des activités et pratiques des acteurs du secteur bancaire et financier de l'Union.

Les travaux, réalisés selon une approche consensuelle, qui a impliqué toutes les parties prenantes du CONOBAFI, ont permis de décliner pour cette période une vision, des valeurs, des missions prioritaires et des objectifs stratégiques.

Notre vision

« Etre l'institution de référence dans l'UEMOA en matière de normalisation des activités et pratiques des acteurs du secteur bancaire et financier de l'Union ».

Nos valeurs

Consensus : Prendre en compte les attentes de nos parties intéressées en vue de proposer les meilleures solutions aux problématiques relevant de notre domaine d'activités et assurer l'adhésion de la majorité des parties intéressées pertinentes aux orientations stratégiques de l'organisation.

Agilité : Veiller à l'adaptabilité et la flexibilité de notre organisation pour anticiper les besoins de notre secteur d'intervention et y apporter une réponse adéquate.

Efficience : Faire le meilleur usage de nos ressources et compétences dans le but de garantir des propositions de qualité alignées sur les meilleures pratiques.

Ouverture : S'ouvrir aux changements de priorités, de situations, aux nouveaux enjeux et aux nouvelles idées.

Nos missions

- Identifier les besoins de normalisation des activités du secteur bancaire et financier ;
- Élaborer de manière consensuelle des normes adaptées ;
- Diffuser l'information relative à la normalisation dans le domaine bancaire et financier ;
- Apporter une assistance technique pour la conduite des travaux de normalisation ou de standardisation ;
- Œuvrer dans le sens du développement de la coopération entre les acteurs du domaine bancaire et financier.



VUE D'ENSEMBLE

L'année 2022 a été marquée par la publication de nouvelles normes sur le prélèvement interbancaire ainsi que d'un manuel d'information qui permettra une meilleure connaissance de ce moyen de paiement. Ces documents ont été diffusés aux parties prenantes au cours du mois de juillet 2022. Afin d'améliorer la compréhension des modalités de fonctionnement de ce moyen de paiement et passer en revue ses avantages, des séances d'information ont été organisées dans tous les Etats membres de l'UEMOA.

En outre, l'association a servi de cadre aux travaux de praticiens qui ont procédé à une revue du Plan Comptable Bancaire à propos de l'affacturage inversé. Au terme de leurs échanges, ils ont élaboré une note de synthèse proposant notamment une définition de l'affacturage inversé et des pistes de comptabilisation des opérations y relatives.

Au cours de l'année 2022, un nouveau comité technique a été mis en place en vue d'entamer les réflexions sur les modalités d'ouverture de comptes (bancaires, titres,

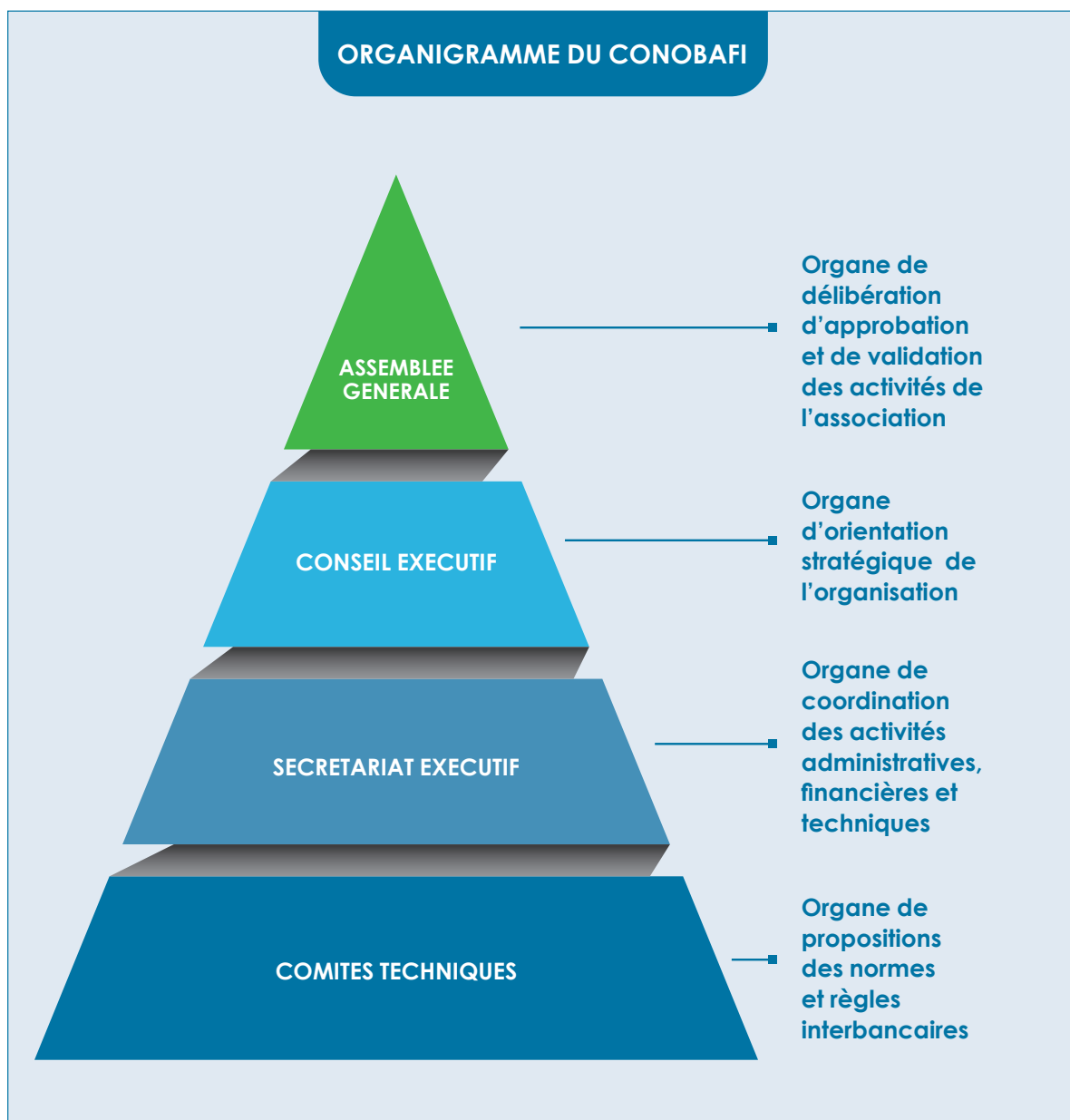
microfinance et monnaie électronique). Avec pour principal objectif de proposer les meilleures pratiques pour l'enrôlement des clients aussi bien en présentiel qu'à distance, ce comité est composé de représentants des régulateurs (AMF-UMOA, BCEAO), Dépositaire Central / Banque de Règlement, des banques, des émetteurs de monnaie électronique, des systèmes financiers décentralisés, des structures du secteur financier.

Par ailleurs, le CONOBAFI s'est doté d'un plan stratégique visant à le positionner comme une structure de référence dans le domaine de la normalisation du secteur bancaire et financier. Le démarrage de la mise en œuvre des objectifs stratégiques retenus a eu lieu au cours de l'année 2022.

Enfin, la dixième Assemblée Générale du CONOBAFI s'est tenue à Cotonou le 20 octobre 2022, en présentiel. Elle a enregistré la participation de l'ensemble des membres de l'association et a permis de retenir les orientations à mettre en œuvre par l'association.

ORGANES STATUTAIRES DU CONOBAFI

I.1 VUE D'ENSEMBLE DES ORGANES STATUTAIRES DU CONOBAFI AU 31/12/2022



AU 31 DÉCEMBRE 2022, LE CONOBAFI COMPTE LES DIX-SEPT MEMBRES (17) SUIVANTS :




- la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) ;
- la Fédération des Associations Professionnelles des Banques et Etablissements Financiers (FAPBEF) de l'UMOA ;
- l'Association Professionnelle des Banques et Etablissements Financiers du Bénin ;
- l'Association Professionnelle des Banques et Etablissements Financiers du Burkina ;
- l'Association Professionnelle des Banques et Etablissements Financiers de la Côte d'Ivoire ;
- l'Association Professionnelle des Banques et Etablissements Financiers de la Guinée-Bissau ;
- l'Association Professionnelle des Banques et Etablissements Financiers du Mali ;
- l'Association Professionnelle des Banques et Etablissements Financiers du Niger ;
- l'Association Professionnelle des Banques et Etablissements Financiers du Sénégal ;
- l'Association Professionnelle des Banques et Etablissements Financiers du Togo ;
- le Groupement Interbancaire Monétique de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine ;
- l'Autorité des Marchés Financiers de l'UMOA ;
- la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières ;
- l'Association Professionnelle des Banques Teneurs de Comptes Conservateurs ;
- l'Association Professionnelle des Sociétés de Gestion et d'Intermédiation de l'UEMOA ;
- l'Association des Sociétés de Gestion d'OPCVM et de Patrimoine ;
- l'Association Professionnelle des Systèmes Financiers Décentralisés de Côte d'Ivoire.

COMITÉS TECHNIQUES DU CONOBAFI




Depuis sa création, le CONOBAFI a mis en place les six (6) comités techniques retracés ci-après.



PRÉSIDENTS DES COMITÉS TECHNIQUES EN ACTIVITÉ EN 2022

C-PRELEVEMENT	CRRCB	CNPOC
Président	Président	Président
		
M. El Hadj Mamadou CAMARA	M. Boubacar KANTE	M. Khadim AMAR
Directeur des ventes Afrique Centrale et Afrique de l'Ouest, CITIBANK	Expert Comptable	Responsable informatique et organisation, Banque Atlantique Guinée-Bissau

VICE-PRÉSIDENTS DES COMITÉS TECHNIQUES EN ACTIVITÉ EN 2022

C-PRELEVEMENT	CRRCB	CNPOC
Vice-Président	Vice-Président	Vice-Président
		
M. Gresse Cariel AVOKANDOTO	M. Hippolyte HOUNDJI	Mme Charlotte CISSE
Responsable d'études, APBEF du Bénin	Directeur Financier Adjoint, Bank of Africa Bénin	Chef du Département Conformité, Orange Finance Mobile Sénégal

ORGANES STATUTAIRES DU CONOBAFI

I.2 FONCTIONNEMENT DES ORGANES STATUTAIRES DU CONOBAFI EN 2022

L'ASSEMBLEE GENERALE

L'Assemblée Générale du CONOBAFI réunit tous les membres de l'Association à jour de leur cotisation.

En 2022, conformément à son mandat, elle a :

- *examiné les rapports sur la gestion de l'association ;*
- *approuvé les comptes de l'exercice clos ;*
- *fixé les montants des cotisations des membres ;*
- *désigné les Commissaires aux Comptes titulaire et suppléant des exercices 2022 à 2024 ;*
- *adopté le budget au titre de l'exercice 2023.*

Participants à la dixième Assemblée Générale
du CONOBAFI (Cotonou, 20 octobre 2022).



LE CONSEIL EXECUTIF

Le Conseil Exécutif est composé de onze (11) membres dont cinq (5) permanents et six (6) membres désignés pour un mandat de trois (3) ans renouvelable.

Au 31 décembre 2022, le Conseil Exécutif est composé des membres ci-après :

- **la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest ;**
- **l'Autorité des Marchés Financiers de l'UMOA ;**
- **la Fédération des Associations Professionnelles des Banques et Etablissements Financiers de l'UMOA ;**
- **la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières ;**
- **le Groupement Interbancaire Monétique de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine ;**
- **l'Association Professionnelle des Banques et Etablissements Financiers du Bénin ;**
- **l'Association Professionnelle des Banques et Etablissements Financiers du Burkina Faso ;**
- **l'Association Professionnelle des Banques et Etablissements Financiers de la Côte d'Ivoire ;**
- **l'Association Professionnelle des Banques et Etablissements Financiers de la Guinée-Bissau ;**
- **l'Association Professionnelle des Sociétés de Gestion et d'Intermédiation Financière de l'UEMOA ;**
- **l'Association Professionnelle des Systèmes Financiers Décentralisés de Côte d'Ivoire.**

Au cours de l'année sous revue, le Conseil Exécutif a pris en charge ses missions portant sur :

- **l'arrêté du budget et des comptes de l'Association ;**
- **la définition de la stratégie de développement des normes dans le domaine bancaire et financier ;**
- **l'identification des actions prioritaires de l'Association ainsi que la supervision de leur mise en oeuvre ;**
- **le contrôle de la gestion administrative et financière du CONOBAFI ;**
- **les partenariats à nouer avec les autres organismes de normalisation.**

Le Conseil Exécutif a tenu sa première réunion avec les Comités Techniques par visioconférence, le vendredi 15 juillet 2022. Outre la valorisation de l'engagement efficace des experts, cette réunion a permis au Conseil de suivre l'état d'avancement des travaux des Comités Techniques et de recueillir les difficultés rencontrées dans le cadre de la conduite des travaux.

LE SECRETARIAT EXECUTIF

Le Secrétariat Exécutif du CONOBAFI a pour rôle d'assurer la préparation, le suivi et l'exécution des travaux des différentes instances de l'Association.

Au titre de ses activités courantes, le Secrétariat Exécutif a effectué les travaux suivants en 2022 :

- **la gestion administrative de l'Association ;**
- **la coordination des activités financières et comptables de l'association (exécution du budget adopté par l'Assemblée Générale, tenue des comptes de l'association...)** ;
- **l'animation du site internet du CONOBAFI ;**
- **la prise en charge du secrétariat des comités techniques ;**

ORGANES STATUTAIRES DU CONOBAFI

- *l'exécution du programme d'activités adopté par le Conseil Exécutif (coordination des travaux des comités techniques, mise en oeuvre du plan stratégique, veille normative...)* ;
- *l'organisation des réunions des différents organes de l'Association (Assemblée Générale, Conseil Exécutif, Comités Techniques).*

LES COMITES TECHNIQUES

Les comités techniques sont des cadres de réflexions dont les interventions sont basées sur les travaux d'experts prenant en compte les enjeux de la normalisation du secteur bancaire et financier.

Au cours de l'année 2022, trois Comités techniques ont mené des activités portant sur :

- *la normalisation du prélèvement interbancaire dans l'UEMOA ;*
- *la revue des modalités de traitement de l'affacturage inversé ;*
- *les procédures d'ouverture de comptes (volet enrôlement des clients).*

Atelier sur la Normalisation de la procédure d'ouverture de compte (Dakar, le 30 novembre 2022).



NORMALISATION DU PRÉLÈVEMENT INTERBANCAIRE DANS L'UEMOA

En novembre 2019, le CONOBAFI a mis en place un comité technique chargé de conduire des travaux de normalisation du prélèvement interbancaire dans l'UEMOA. Ce comité est animé par des experts issus de la BCEAO, du GIM-UEMOA, du Secrétariat Exécutif du CONOBAFI et des représentants de la profession bancaire du Bénin, de la Côte d'Ivoire et du Sénégal.

En 2022, les activités réalisées par ledit comité ont porté sur :

- **la finalisation et la diffusion des outils de gestion des prélèvements (formulaires normalisés, convention type, manuel d'information) ;**
- **l'organisation de séances d'information sur le prélèvement interbancaire.**

SÉANCES D'INFORMATION SUR LE PRÉLÈVEMENT INTERBANCAIRE DANS L'UEMOA

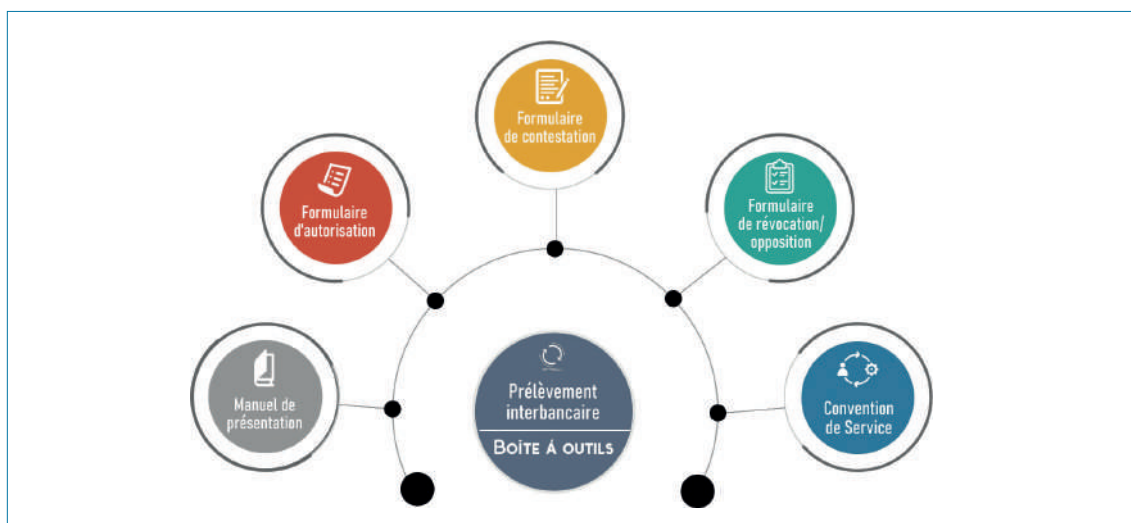
Au cours de l'année 2022, le Comité chargé de la normalisation du prélèvement interbancaire dans l'UEMOA a organisé des séances d'information dans les huit Etats membres de l'Union. Ces séances d'information ont servi de cadre d'échanges pour plus de 260 participants issus de la profession bancaire, des grands facturiers, des directions générales des impôts, des trésors publics, des associations de consommateurs et des observatoires de la qualité des services financiers.

Elles visaient notamment à :

- **présenter à toutes les parties prenantes les**

livrables élaborés pour faciliter la gestion des prélèvements interbancaires et leur apporter les éclaircissements souhaités pour une meilleure appropriation des outils proposés ;

- **améliorer la compréhension des modalités de fonctionnement et passer en revue les opportunités offertes par ce moyen de paiement ;**
- **sensibiliser les banques de l'UEMOA sur la nécessité de finaliser les modules de traitement des opérations de prélèvement dans le cadre de leur participation à SICA-UEMOA ;**
- **faire un plaidoyer sur la qualité de service.**



Boîte à outils pour gérer les prélèvements interbancaires

ORGANES STATUTAIRES DU CONOBAFI

*Animateurs des séances d'information sur le
prélèvement organisées dans l'Union*

Au cours des séances d'information, une présentation détaillée des livrables élaborés pour faciliter la gestion des prélèvements interbancaires a été effectuée. Elle a permis de passer en revue :

- le formulaire normalisé d'autorisation de prélèvement qui permet au client de mettre en place un prélèvement interbancaire ;
- le formulaire normalisé de demande de révocation ou d'opposition sur un prélèvement qui permet au client de formuler une demande de révocation ou d'opposition à un prélèvement ;
- le formulaire normalisé de contestation d'un prélèvement qui permet au client de formuler une demande de contestation d'un prélèvement ;
- un manuel de présentation du prélèvement interbancaire qui définit les principes de fonctionnement du prélèvement (procédures de traitement des oppositions, révocations et contestations, modalités de traitement automatisé) ;
- un modèle de convention de service Banque-Facteur dans le cadre de la mise en place d'un prélèvement (contrat type entre la banque et son client facteur qui définit notamment les modalités de fonctionnement du service et la relation contractuelle entre les parties).



Mme Assa SANGARE SEYE
Secrétaire Exécutif
du CONOBAFI



M. El Hadj Mamadou CAMARA
Président du comité



M. Gresse Cariel AVOKANDOTO
Vice - Président du Comité technique



Abdoul Karim OUMAROU GAGERE
Secrétaire du Comité technique

LES SÉANCES D'INFORMATIONS SUR LE PRÉLÈVEMENT EN IMAGES



Cotonou, le 6 mai 2022



Ouagadougou, le 6 décembre 2022

ORGANES STATUTAIRES DU CONOBAFI



Abidjan, le 17 mai 2022



Bissau, le 22 juillet 2022



Bamako, le 15 novembre 2022



Niamey, le 1er avril 2022



Dakar, le 13 mai 2022

ORGANES STATUTAIRES DU CONOBAFI



Lomé, le 10 mai 2022

REVUE DES MODALITÉS DE TRAITEMENT DE L'AFFACTURAGE INVERSÉ

En juin 2016, le Comité de Revue de la Réglementation Comptable Bancaire et Financière (CRRCB) a été constitué, à la demande de la Banque Centrale, afin de formuler des recommandations pour la mise à jour de la réglementation comptable.

Le CRRCB est composé de représentants de la profession bancaire (2 par APBEF), de la profession comptable (2 par ordre national des experts comptables), de la BCEAO (2), de la Commission Bancaire (1) et du Secrétariat Exécutif du CONOBAFI (1).

Au titre de l'année 2022, ce comité a mené des réflexions qui ont permis l'élaboration d'un document de synthèse portant sur la

comptabilisation des opérations d'affacturage inversé. Ledit document propose :

- **une revue de la loi uniforme sur l'affacturage ;**
- **une définition de l'affacturage inversé ;**
- **une analyse du traitement proposé par le PCB ;**
- **un recensement des traitements comptables prévus par différents référentiels ;**
- **des pistes d'évolution et une proposition de schéma de comptabilisation des opérations d'affacturage inversé.**

La version finale du document a été transmise à la BCEAO.

RÉFLEXIONS SUR LA PROCÉDURE D'OUVERTURE DE COMPTES

Afin de mener des réflexions sur les procédures d'ouverture de comptes, le CONOBAFI a mis en place, en avril 2022, un comité pluridisciplinaire chargé de proposer les meilleures pratiques pour l'enrôlement des clients aussi bien en présentiel qu'à distance. Ledit comité est composé de représentants des structures ci-après :

- **L'Association Professionnelle des Banques et Établissements Financiers de la Guinée Bissau ;**
- **L'Association Professionnelle des Banques et Établissements Financiers du Sénégal ;**
- **L'Association Professionnelle des Banques et Établissements Financier du Togo ;**
- **L'Association Professionnelle des Systèmes Financiers Décentralisés de Côte d'Ivoire ;**
- **L'Association Professionnelle des Sociétés de Gestion et d'Intermédiation Financière de l'UEMOA ;**
- **L'Autorité des Marchés Financiers de l'UMOA (AMF-UMOA) ;**
- **la Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) ;**
- **le Dépositaire Central / Banque de Règlement ;**

- **les Émetteurs de Monnaie Électronique (Orange Finances Mobile Sénégal, Moov Money Côte d'Ivoire) ;**
- **le Secrétariat Exécutif du CONOBAFI.**

Les travaux de ce comité ont permis l'élaboration d'une note portant sur les pratiques actuelles d'ouverture de comptes pour chaque secteur d'activités (Banques, acteurs du Marché financier, Émetteurs de Monnaie Electronique, Systèmes Financiers Décentralisés) assortie d'un recensement des textes de référence prévus dans la réglementation de l'UEMOA pour l'ouverture de comptes.

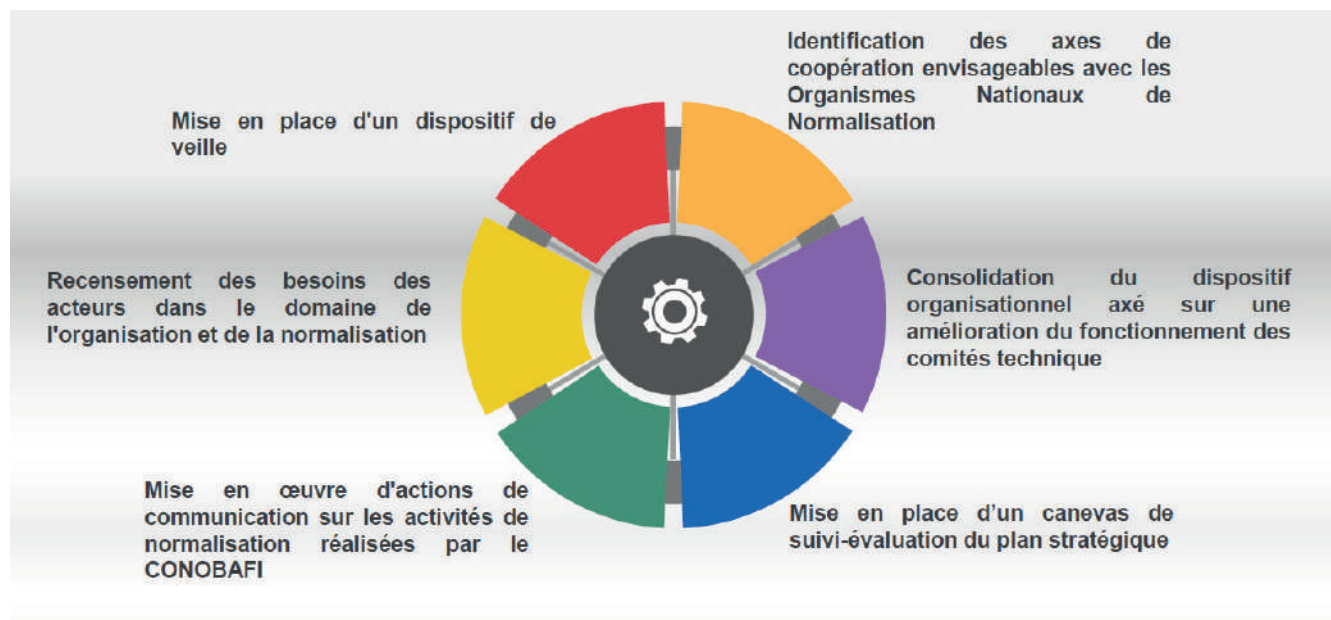
De plus, le comité a proposé les trois (3) projets de livrables ci-après :

- un guide des bonnes pratiques pour l'ouverture des comptes ;
- une fiche des recommandations à l'endroit des différentes parties prenantes, pour l'amélioration du processus d'ouverture de comptes ;
- des propositions d'évolution du cadre réglementaire.

Atelier de réflexions sur les modalités d'enrôlement des clients lors de l'ouverture de comptes (Dakar, 30 novembre 2022)



DEMARRAGE DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN STRATEGIQUE DU CONOBAFI



Le Conseil Exécutif du CONOBAFI a adopté un plan stratégique pour la période 2022 à 2026 qui ambitionne de positionner l'association comme l'institution de référence dans l'UEMOA en matière de normalisation des activités et pratiques des acteurs du secteur bancaire et financier de l'Union.

Conformément aux enjeux et objectifs stratégiques retenus, le CONOBAFI s'est attelé à réaliser, en 2022, les chantiers ci-après :

- **le recensement des besoins des acteurs dans le domaine de la normalisation ;**
- **la consolidation du dispositif organisationnel axé sur une amélioration du fonctionnement des comités techniques (mise en place d'un tableau de bord de suivi des performances des comités, révision du processus de sélection des experts, organisation d'une réunion entre le Conseil Exécutif et les comités, formalisation des modalités de gestion des comités) ;**
- **la mise en place d'un dispositif de veille normative ;**
- **l'élaboration d'un canevas de suivi-évaluation de la réalisation des actions du plan stratégique (tableau de bord sur l'état de mise en œuvre) ;**
- **le lancement d'actions de communication sur les activités de normalisation réalisées par le CONOBAFI (bulletins d'information, site web) ;**
- **l'identification des modalités de coopération envisageables avec les Organismes Nationaux de Normalisation de l'Union.**

ORGANISATION D'UN ATELIER AVEC LES ORGANISMES NATIONAUX DE NORMALISATION DE L'UEMOA

A la suite des rencontres préliminaires initiées en 2021, le CONOBAFI a organisé le 5 juillet 2022, une rencontre avec les organismes de normalisation des Etats membres de l'UEMOA à Dakar. L'objectif de cette rencontre était d'échanger sur les axes de coopération envisageables dans le domaine de la normalisation bancaire et financière ainsi que d'initier un partage d'expérience sur les bonnes pratiques en matière de normalisation.

L'atelier a notamment enregistré la présence des représentants des structures ci-après :

- ***l'Agence Nationale de Normalisation, de Métrologie et du Contrôle Qualité du Bénin (ANM) ;***
- ***l'Agence Burkinabé de Normalisation, de Métrologie et de la Qualité (ABNORM) ;***
- ***Côte d'Ivoire Normalisation (CODINORM) ;***
- ***la Direction des Services de Normalisation et***

de Promotion de la Qualité de Guinée Bissau (DSNPQ) ;

- ***l'Agence Nigérienne de Normalisation, de Métrologie et de Certification (ANMC) ;***
- ***l'Association Sénégalaise de Normalisation (ASN) ;***
- ***l'Agence Togolaise de Normalisation.***

L'Agence Malienne de Normalisation et de Promotion de la Qualité (AMANORM) n'a pas pu participer au travaux en raison de difficultés d'ordre logistique liées à l'organisation des déplacements entre Bamako et Dakar.

Les échanges de vues au cours de l'atelier ont notamment permis d'élaborer un projet de convention type de coopération qui permettra de fixer les principes directeurs et les modalités de la coopération entre le CONOBAFI et chaque structure sur des sujets d'intérêt commun.

Atelier de partage d'expériences entre les organismes de normalisation de l'UEMOA (Dakar, 5 juillet 2022)





NORMES PUBLIEES PAR LE CONOBAFI

Le tableau ci-après présente les normes et autres documents publiés par le Comité Ouest Africain d'Organisation et de Normalisation Bancaire et Financière (CONOBAFI).

RÉFÉRENCES	INTITULÉ DE LA NORME	DESCRIPTION
N UEMOA 1500 : 2016	Formule de chèque payable dans l'UEMOA	Définit le format et la présentation du chèque, l'imprimé sur lequel doivent être confectionnés les chèques et les caractéristiques géométriques de la ligne CMC7.
N CONOBAFI 1501 : 2020	Formule de lettre de change payable dans l'UEMOA	Définit l'imprimé sur lequel doivent être établies les lettres de change et les caractéristiques relatives : <ul style="list-style-type: none">• au format de la lettre de change ;• à la présentation de la lettre de change ;• au type de papier à utiliser pour l'impression ;• aux éléments techniques propres à l'écriture magnétique et au traitement automatisé ;• au processus d'émission ;• à la dématérialisation et aux échanges dans le système de compensation.
N CONOBAFI 1502 : 2020	Formule de billet à ordre payable dans l'UEMOA	Définit l'imprimé sur lequel doivent être établis les billets à ordre et les caractéristiques relatives : <ul style="list-style-type: none">• au format du billet à ordre ;• à la présentation du billet à ordre ;• au type de papier à utiliser pour l'impression ;• aux éléments techniques propres à l'écriture magnétique et au traitement automatique ;• au processus d'émission ;• à la dématérialisation et aux échanges dans le système de compensation.
N CONOBAFI 1503 : 2021	Spécifications du QR code pour le paiement interopérable dans l'UEMOA	Définit les spécifications régionales d'un QR Code pour le paiement, unifié et interopérable avec l'ensemble des schémas de paiement présents dans l'UEMOA.

<p>N CONOBAFI 1504 : 2022</p>	<p>Formulaires normalisés pour la gestion des prélèvements interbancaires</p>	<p>Formulaires de gestion des prélèvements interbancaires traités par le Système Interbancaire de Compensation Automatisé dans l'UEMOA (SICA-UEMOA) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le formulaire d'autorisation de prélèvement ; • le formulaire de révocation ou d'opposition ; • le formulaire de contestation ; • le formulaire de demande de référence de l'émetteur.
<p>-</p>	<p>Convention Banque-Facteur</p>	<p>Modèle de convention entre une banque et un facteur qui définit les modalités de mise en place d'un système de prélèvement interbancaire des sommes dues par les clients (débiteurs) au profit du facteur (créancier).</p>
<p>-</p>	<p>Manuel sur le prélèvement interbancaire</p>	<p>Manuel didactique qui définit les modalités de traitement et de fonctionnement des prélèvements interbancaires traités par le Système Interbancaire de Compensation Automatisé dans l'UEMOA (SICA-UEMOA).</p>



Le CONOBAFI en tant que membre observateur de l'Organisation Internationale de Normalisation (ISO), en partenariat avec l'Association Sénégalaise de Normalisation, assure pour le compte de ses membres la veille pour les activités relevant du secteur financier. Dans ce cadre, les activités du comité technique ISO en charge du secteur financier (TC68) et de celui dédié à l'assurance des transactions de commerce électronique (TC321) ont été ciblées.

Le comité technique en charge du secteur financier (TC68) est organisé en trois sous-comités portant sur la sécurité de l'information, les données de référence et l'échange d'information. Il élabore les normes qui couvrent :

- **les activités bancaires de base ;**
- **les marchés des capitaux ;**
- **les paiements ;**
- **le traitement des cartes de crédit ;**
- **les aspects de sécurité de l'information spécifiques aux services financiers.**

Le Comité technique dédié à l'assurance des transactions de commerce électronique (TC321) propose des règles visant un traitement optimal des transactions de commerce électronique. Ses travaux couvrent notamment :

- **l'assurance du processus de transaction dans le commerce électronique (y compris un accès plus facile aux plates-formes électroniques) ;**
- **la protection des droits des consommateurs en ligne ;**
- **l'interopérabilité et l'admissibilité des données des résultats d'inspection sur la qualité des produits dans le commerce électronique transfrontalier ;**
- **l'assurance de la livraison e-commerce au consommateur final.**

Les travaux menés par le comité en charge des services financiers ont permis l'adoption au cours de l'année 2022 de plusieurs normes retracées dans le tableau en annexe 7.



International
Organization for
Standardization



V.1 POURSUITE DE LA MISE EN OEUVRE DU PLAN STRATÉGIQUE

Les actions prioritaires retenues par le Conseil Exécutif pour l'année 2023 porteront notamment sur :

- *la consolidation des actions d'amélioration mises en oeuvre en 2022 dans le cadre du plan stratégique (suivi-évaluation du plan stratégique, amélioration du fonctionnement des comités techniques, veille normative, actions de communication sur les travaux de normalisation, partage d'expériences avec les organismes nationaux de normalisation de l'UEMOA....) ;*
- *l'élaboration d'une charte du Conseil Exécutif qui précisera les modalités de fonctionnement de cette instance ;*
- *l'analyse des relations à établir avec les acteurs importants de l'écosystème bancaire et financier de l'Union, non membres du CONOBAFI ;*
- *la mise en place d'un dispositif d'écoute pour recueillir des avis et contributions sur les activités du CONOBAFI ;*
- *l'élaboration d'un livret pour les experts participant aux comités techniques.*

V.2 TRAVAUX DE NORMALISATION

En 2023, le CNPOC poursuivra ses travaux en vue de l'élaboration d'un guide des bonnes pratiques pour l'enrôlement des clients dans le cadre de la procédure d'ouverture de comptes.

Par ailleurs, quatre nouveaux comités seront mis en place en vue de démarrer des travaux relatifs à :

- *l'identification des bonnes pratiques en matière de sécurité, de protection des données et de protection de la vie privée (norme ISO 22307) ;*
- *la formulation de recommandations pour la conduite optimale du projet de migration vers la norme SWIFT-ISO 20022 portant sur les schémas universels de messages pour l'industrie financière ;*
- *la proposition de spécifications pour faciliter l'intégration des plate-formes monétiques dans l'UEMOA ;*
- *l'élaboration de canevas normalisés pour favoriser un déploiement optimal de la réglementation relative à la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme.*

ANNEXES

LISTE DES ANNEXES

ANNEXE 1 : Liste des participants à l'Assemblée Générale du 20 octobre 2022

ANNEXE 2 : Liste des participants au Conseil Exécutif du 20 octobre 2022

ANNEXE 3 : L'équipe du Secrétariat Exécutif du CONOBAFI au 31 décembre 2022

ANNEXE 4 : Liste des membres du comité technique chargé de la normalisation des prélèvements interbancaires

ANNEXE 5 : Liste des participants aux travaux menés en 2022 par le comité technique chargé de la revue de la réglementation comptable bancaire

ANNEXE 6 : Liste des membres du comité de normalisation de la procédure d'ouverture de comptes

ANNEXE 7 : Normes ISO publiées au cours de l'année 2022 dans le domaine des services financiers

ANNEXES

ANNEXE 1 : LISTE DES PARTICIPANTS À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 20 OCTOBRE 2022

1. MEMBRES DE L'ASSEMBLEE GENERALE		
Structure	Nom et Prénoms	Fonction
BCEAO	Mme MENSAH Akouélé Sylviane	Président du Conseil Exécutif du CONOBAFI
FAPBEF - UEMOA et APBEF NIGER	M. MOUDDOUR Mohamed	Directeur Exécutif de l'APBEF Niger
APBEF BENIN	M. AHOUANSSOU Cosme	Directeur Exécutif de l'APBEF Bénin
APBEF BURKINA FASO	M. KY Oumar	Directeur Exécutif de l'APBEF Burkina Faso
APBEF COTE D'IVOIRE	M. EHUI Jérôme	Président de l'APBEF Côte d'Ivoire
APBEF GUINEE-BISSAU	Mme CARDOSO Ausenda	Directeur Exécutif de l'APBEF Guinée-Bissau
APBEF MALI	Mme KONE SIDIBE Aissata	Présidente de l'APBEF Mali
APBEF SENEGAL	M. SOUMARE Souleymane	Directeur Exécutif de l'APBEF Sénégal
APBEF TOGO	Mme AFFOYON MEDEGAN Odile	Présidente de l'APBEF Togo
BRVM	M. NADJO Thierry	Directeur du département en charge du Secrétariat Général à la BRVM
AMF - UMOA	M. ZERBO Mahamadou	Chef de service auprès du Secrétaire Général CREPMF
GIM-UEMOA	M. COULIBALY Minayegnan	Directeur Général du GIM- UEMOA
APBTCC	M. KOUADIO Camille	Responsable de la BTCC
APSPD COTE D'IVOIRE	Mme KOFFI Ama Elodie	Vice-Présidente de l'APSPD Côte d'Ivoire
APSGI	M. FADIGA Soualiou	Directeur Exécutif de l'APSGI
ASGOP	M.BARRO Bafétégué	Président de l'ASGOP
2. AUTRES PARTICIPANTS		
Structure	Nom et Prénoms	Fonction
KPMG	Mme KONE Adama	Senior Manager, Financial Services KPMG Sénégal
CONOBAFI	Mme SEYE SANGARE Assa	Secrétaire Exécutif du CONOBAFI
	Mme SANOU Josepha	Assistante Comptable

ANNEXE 2 : LISTE DES PARTICIPANTS AU CONSEIL EXÉCUTIF DU 20 OCTOBRE 2022

1. MEMBRES DU CONSEIL EXECUTIF		
Structure	Nom et Prénoms	Fonction
BCEAO	Mme MENSAH Akouélé Sylviane	Président du Conseil Exécutif du CONOBAFI
BRVM	M. NADJO Thierry	Directeur du département en charge du Secrétariat Général à la BRVM
AMF-UMOA	M. ZERBO Mahamadou	Chef de service auprès du Secrétaire Général de l'AMF-UMOA
FAPBEF - UEMOA	M. MOUDDOUR Mohamed	Directeur Exécutif de l'APBEF Niger
GIM-UEMOA	M. COULIBALY Minayegnan	Directeur Général du GIM-UEMOA
APBEF BENIN	M. Lazare K. NOULEKOU	Président de l'APBEF Bénin
APBEF BURKINA FASO	M. KY Oumar	Directeur Exécutif de l'APBEF Burkina Faso
APBEF COTE D'IVOIRE	M. EHUI Jérôme	Président de l'APBEF Côte d'Ivoire
APBEF GUINEE-BISSAU	Mme CARDOSO Ausenda	Directeur Exécutif de l'APBEF Guinée-Bissau
APSPD COTE D'IVOIRE	Mme KOFFI Ama Elodie	Vice-Présidente de l'APSPD Côte d'Ivoire
APSGI	M. FADIGA Souliou	Directeur Exécutif de l'APSGI


2. AUTRES PARTICIPANTS		
Structure	Nom et Prénoms	Fonction
APBEF SENEGAL	M. SOUMARE Souleymane	Directeur Exécutif APBEF Sénégal
KPMG	Mme KONE Adama	Senior Manager, Financial Services KPMG Sénégal
CONOBAFI	Mme SEYE SANGARE Assa	Secrétaire Exécutif du CONOBAFI
	Mme SANOU Josepha	Assistante Comptable

ANNEXE 3 : L'ÉQUIPE DU SECRÉTARIAT EXÉCUTIF DU CONOBAFI AU 31 DÉCEMBRE 2022


Nom et Prénoms	Fonction
Mme Assa SANGARE SEYE	Secrétaire Exécutif du CONOBAFI
M. Abdoul Karim GAGERE	Spécialiste en organisation et standardisation
M. Amadou Sy POUYE	Spécialiste en normalisation financière
Mme Josepha SANOU	Assistante comptable

ANNEXES

ANNEXE 4 : LISTE DES MEMBRES DU COMITÉ TECHNIQUE CHARGÉ DE LA NORMALISATION DES PRÉLÈVEMENTS INTERBANCAIRES

 <p>Monsieur El Hadj Mamadou CAMARA</p> <p><i>Directeur des ventes Afrique Centrale et Afrique de l'Ouest, CITIBANK SENEGAL</i></p> <p><i>Président du Comité chargé de la normalisation des prélèvements interbancaires</i></p>		
Structure	Nom et Prénoms	Fonction
BCEAO	Madame BILA SOULAMA Biba	Gestionnaire des systèmes de paiement
	Monsieur SANOU Oumar Sié	Chargé du développement des services financiers digitaux
GIM-UEMOA	Monsieur ADOU Akanni	Responsable intégration monétique
CONOBAFI	Monsieur OUMAROU GAGERE Abdoul Karim	Spécialiste Organisation et Standardisation
ASSOCIATION PROFESSIONNELLE DES BANQUES ET ÉTABLISSEMENTS FINANCIERS DU BÉNIN	M. AVOKANDOTO Giresse Cariel	Chargé d'études à l'APBEF du Bénin
	M. AGBODJOGBE Jacob Prosper	Directeur des opérations à la BSIC BENIN
ASSOCIATION PROFESSIONNELLE DES BANQUES ET ÉTABLISSEMENTS FINANCIERS DE LA CÔTE D'IVOIRE	M. BONI Aristide Kevin	Responsable projets monétiques à la BSIC
	M. ABENIN Aristide Fidèle	Chef de département contrôle de gestion à la NSIA BANQUE
ASSOCIATION PROFESSIONNELLE DES BANQUES ET ÉTABLISSEMENTS FINANCIERS DU SÉNÉGAL	M. CAMARA El Hadji	Directeur Cash Management & Commerce International à la CITIBANK SENEGAL
	M. BARRY Harouna	Responsable des opérations à la CBAO


ANNEXE 5 : LISTE DES PARTICIPANTS AUX TRAVAUX MENÉS EN 2022 PAR LE COMITÉ TECHNIQUE CHARGÉ DE LA REVUE DE LA RÉGLEMENTATION COMPTABLE BANCAIRE ET FINANCIÈRE

	<p>Monsieur KANTE Boubacar</p> <p><i>Expert comptable Président du Comité de Revue de la Réglementation Comptable Bancaire et Financière</i></p>	
Structure	Nom et Prénoms	Fonction
APBEF Bénin	M. HOUNDJI Hippolyte	Directeur Financier Adjoint à la Banque Of Africa Bénin
APBEF Burkina Faso	M. BEDIKON Charles	Directeur Financier à la Société Générale Burkina Faso
APBEF Côte d'Ivoire	Mme. DIABY Amy	Directeur Administratif et Financier à Mansa Bank
APBEF Guinée Bissau	M. TRAORE Mahamadou Bakary	Directeur de la Comptabilité à Banco Da uniao (BDU)
APBEF Niger	M. MAYAKI Aboubacar	Directeur Financier à la Banque Agricole du Niger
APBEF Sénégal	M. NDIAYE Mouhamadou	Directeur des Etudes et des Relations Extérieures à BICIS
BCEAO-DSF	M. KAMBOU Maxime Sansan	Chef du Service de la Réglementation Générale des Etablissements de crédit et des Systèmes Financiers Décentralisés
	M. BOLA Meros Josué Ayao	Chargé de la Réglementation Bancaire
ONECCA Bénin	M. MIGAN Christian	Expert Comptable
ONECCA Burkina Faso	M. YACOUBA Traoré	Expert Comptable
	M. KINDA Eric	Expert Comptable
ONECCA Côte d'Ivoire	M. ZUNON Marcellin Gautier	Expert Comptable
	M. SIAKA François	Expert Comptable

ANNEXES

Structure	Nom et Prénoms	Fonction
ONECCA Mali	M. KANTE Boubacar	Expert Comptable
	M. SAWADOGO Samuel	Expert Comptable
ONECCA Niger	M. MOHAMADOU Amadou	Expert Comptable
	M. NASSIROU Ali	Expert Comptable
ONECCA Togo	M. GBAGUIDI Corneille	Expert Comptable
CONOBAFI	Mme SEYE SANGARE Assa	Secrétaire Exécutif
	M. OUMAROU GAGERE Abdoul Karim	Spécialiste en organisation et standardisation

ANNEXE 6 : LISTE DES MEMBRES DU COMITÉ TECHNIQUE CHARGÉ DE LA NORMALISATION DE LA PROCÉDURE D'OUVERTURE DE COMPTES

	<p>Monsieur Khadim AMAR</p> <p><i>Responsable informatique et organisation, Banque Atlantique Guinée-Bissau Président du Comité de Normalisation de la procédure d'ouverture de comptes</i></p>	
<p>Structure</p>	<p>Nom et Prénoms</p>	<p>Fonction</p>
<p>ASSOCIATION PROFESSIONNELLE DES BANQUES ET ÉTABLISSEMENTS FINANCIERS DE LA GUINÉE BISSAU</p>	<p>M. SEBRE Idrissa</p>	<p>Directeur Expérience Client à Ecobank Guinée-Bissau</p>
	<p>M. AMAR Khadim</p>	<p>Responsable Informatique et organisation à la Banque Atlantique de Guinée-Bissau</p>
<p>ASSOCIATION PROFESSIONNELLE DES BANQUES ET ÉTABLISSEMENTS FINANCIERS DU TOGO</p>	<p>Mme KINI Povi</p>	<p>Responsable juridique à Société Générale Togo</p>
	<p>Mme ALI Hayatiba</p>	<p>Responsable Back Office de Société Générale Togo</p>
<p>ASSOCIATION PROFESSIONNELLE DES BANQUES ET ÉTABLISSEMENTS FINANCIERS DU SÉNÉGAL</p>	<p>Mme MBAYE Oumou Khairy</p>	<p>Responsable des Opérations en Agence de ORABANK SENEGAL</p>
	<p>Mme NDIAYE Ndèye Khardiata</p>	<p>Chef service clientèle à ORABANK SENEGAL</p>
<p>ASSOCIATION PROFESSIONNELLE DES SOCIÉTÉS DE GESTION ET D'INTERMÉDIATION DU BÉNIN</p>	<p>M. TCHINKOUN Arnaud</p>	<p>Directeur de l'Audit et du Contrôle Interne à SGI Bénin</p>
	<p>M. MONTCHO Marc</p>	<p>Directeur Audit et Contrôle à UCA Bénin</p>

ANNEXES

DÉPOSITAIRE CENTRAL/ BANQUE DE RÈGLEMENT	M. GNAMIEN K. Alex	Chef du Service de l'Administration des Titres et des Evènements Sur Valeurs
ASSOCIATION PROFESSIONNELLE DES SYSTÈMES FINANCIERS DÉCENTRALISÉS DE CÔTE D'IVOIRE	M. TOBO Jacques	Directeur Général de l'Alliance pour le Développement de l'Épargne et du Crédit (ADEC SA)
	Mme AHOUSI Mohera	Chargé des risques et de la conformité à l'Alliance pour le Développement de l'Épargne et du Crédit (ADEC SA)
MOOV MONEY CÔTE D'IVOIRE	Mme OUATTARA Kinanfo Marie-Prudence	Responsable Réglementation à MOOV Money CI
	M. GNEBLE Hermance	Chef de division juridique à MOOV Money CI
ORANGE FINANCES MOBILE SÉNÉGAL (OFMS)	Mme CISSE Charlotte	Chef du Département Conformité de OFMS
BANQUE CENTRALE DES ÉTATS DE L'AFRIQUE DE L'OUEST – DIRECTION DE L'INCLUSION FINANCIÈRE	Mme NATAMA Hama Kadidiatou	Chargé de la réglementation
	M. ABITCHE Guy Roland Wilfried	Chargé du développement digital
BANQUE CENTRALE DES ÉTATS DE L'AFRIQUE DE L'OUEST – DIRECTION DE LA STABILITÉ FINANCIÈRE	M.KAMBOU Maxime Sansan	Chef du Service de la Réglementation Générale des Établissements de Crédit et des Systèmes Financiers Décentralisés
SECRÉTARIAT EXÉCUTIF DU CONOBAFI	M. OUMAROU GAGERE Abdoul Karim	Spécialiste en organisation et standardisation

ANNEXE 7 : NORMES ISO PUBLIÉES AU COURS DE L'ANNÉE 2022 DANS LE DOMAINE DES SERVICES FINANCIERS

Institution	Nom et Prénom	Fonction
ISO 5009 : 2022	Schéma pour les fonctions officielles dans une organisation	L'objectif de la norme est de décrire les fonctions organisationnelles officielles au sein d'une entreprise ou d'une entité légale
ISO 9362 : 2022	Code d'identification des entreprises (BIC)	Cette norme fournit les éléments et la structure d'un code d'identification universel, pour les institutions financière et non financières, pour lesquelles un identifiant international est requis afin de faciliter le traitement automatisé des informations financières
ISO 3531-1 : 2022	Echanges d'informations financières	Cette norme a pour objectif de définir l'encodage TagValue des données utilisées par la couche de session FIX
	Partie 1 : encodage TagValue1 des données FIX2	
ISO 3531-2 : 2022	Echanges d'informations financières	Cette norme décrit les messages fiables et réutilisables pour le trading électronique
	Partie 2 : Couche de Session FIX	
ISO 3531-3 : 2022	Echanges d'informations financières	Cette norme fournit un ensemble de cas de conformité pour toutes les versions de couche de sessions FIX
	Partie 3 : Étude des cas de couche de session FIX	
ISO 16609 : 2022	Exigences pour l'authentification des messages utilisant des techniques symétriques	Cette norme spécifie les procédures de protection de l'intégrité des messages financiers transmis et de vérification de la provenance des messages financiers de sources autorisées
ISO 22126-5 : 2022	Modèles sémantiques	Ce document présente un rapport permettant de cartographier les messages définis à l'aide de FIX Orchestra dans le modèle ISO 20022.
	Partie 5: Mappage du Modèle FIX Orchestra au modèle commun de données	
ISO 6083 : 2022	Guide pour l'élaboration d'un manuel interne sur les produits ou services bancaires	Cette norme fournit les éléments à prendre en compte au cours de l'élaboration d'un manuel interne pour les produits ou services bancaires

1 : Protocole FIX (Financial Information eXchange)

2: Protocole de messages (type-length-value ou tag-length-value)



APBEF-NG



ACHEVÉ D'IMPRIMER SUR LES PRESSES
DE L'IMPRIMERIE DE LA BCEAO
MARS 2023



Boulevard du Général de Gaulle,
Triangle sud • Agence Principale
de la BCEAO pour le Sénégal,

5^e étage • BP 4955 • Dakar - Sénégal
Tél : (+221) 33 889 46 25 / 33 889 46 96

Email : conobafi@conobafi.org
www.conobafi.org

